



École FACE School
3449, rue University
Montréal (Québec) H3A 2A8
Téléphone : 514 350-8899
face.csdm.qc.ca | faceopp.com

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 04 SEPTEMBRE 2018**

Étaient présents:

Direction :	Annie Lamarre, directrice Réal Heppelle, directeur adjoint
Élèves :	Taowa Munene-Tardif
Enseignantes :	Marie-Ève Arseneau Theodora Stathopoulos
Parents :	Geneviève Courcy, parent CSDM Geneviève Dodin, parent CSDM Anne-Karine Tremblay, parent CSDM, présidente Alyssa Kuzmarov, parent EMSB Sheena Bassani, parent EMSB Joe Cacchione, parent CSDM Zhivka Angelova, parent CSDM
Représentante du service de garde :	Lise Leblanc
Autres : membres du Comité de Vigie	Federico De Medina Allison Hanes

Étaient excusés :

Allison Arius et Alexia Séguin, étudiantes
Julie St-Pierre, enseignante
Valérie Lagrange, représentante du personnel

Annie Lamarre ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous, et invite Réal Heppelle à se présenter à l'assemblée. On fait un tour de table pour qu'il situe les personnes présentes.

La présente séance extraordinaire du CÉ a 3 objets précis :

- 1- convenir avec les membres du Comité de Vigie (CVF) de la marche à suivre concernant le dossier de la délocalisation, et par extension, concernant le statut de l'école FACE
- 2- suivi sur les frais de scolarité
- 3- préparation de l'AGA des parents

1- Comité de Vigie et suite de ses activités :

En ouverture de séance, Geneviève Dodin fait un rapide résumé des discussions qui ont eu lieu quelques minutes auparavant entre les membres présents du CVF, en compagnie de la

commissaire scolaire Stéphanie Bellenger-Heng, et expose qu'une lettre sera envoyée à la CSDM dans les meilleurs délais, réclamant la clarification du mandat du CVF. Si le mandat est confirmé selon la compréhension initiale du milieu, le CVF déposera officiellement ses documents de travail à la CSDM -- en cas contraire, il sera dissout puisque rendu inutile.

Une enseignante demande si une réponse à la question du statut de l'école (si elle relevait directement du MEES) changerait la donne : la direction estime que ce sont là deux dossiers séparés, même si de nombreux éléments les lient, et que la réponse quant au besoin de financement majeur arrivera nécessairement avant celle concernant le statut. Elle souligne par ailleurs que pour beaucoup de parents, apprendre que la délocalisation est repoussée à une date ultérieure sera une "bonne" nouvelle. C'est actuellement la seule chose qu'on peut dire avec quelque certitude. Une enseignante souligne tout de même que cela ne fait que prolonger l'incertitude, or c'est justement là que le bât blesse.

La présidente suggère à ce titre que la CSDM soit présente lors de l'AGA des parents, aussi bien ses membres politiques que ses employés administratifs, afin de répondre aux questions. Un parent estime que ce serait très risqué car on ne sait vraisemblablement pas, à l'heure actuelle, qui a les réponses. Le Comité de Vigie suggère d'expliquer simplement son travail, et l'attente d'une clarification sur son mandat. La présidente insiste sur le devoir de transparence envers la communauté, les parents doivent pouvoir se préparer ! Mais la direction rappelle que la date de septembre 2019 n'est plus envisagée. Un parent ajoute qu'au fond, on sait que rien ne devrait changer avant 2023, et que tant que nous sommes là, les investissements nécessaires à l'entretien de la bâtisse pour une occupation sécuritaire seront faits. Souligner que c'est un dossier sur 4, 5, voire 10 ans.

Réal Heppelle fait remarquer que les nouveaux parents ne savent rien ou presque des évolutions de ce dossier, et qu'il faudrait leur rappeler les étapes franchies lors de l'AG.

Statut de l'école et lettre au MEES :

La présidente rappelle le contexte aux absents de la dernière rencontre. Le projet de lettre préparé pendant l'été est jugé trop négatif, il faudrait d'une part le rendre plus encourageant, et d'autre part écourter à 1 page si on veut que les destinataires le lisent. Un parent propose de ne pas-trop détailler la situation : on souhaite ouvrir une discussion plutôt qu'apporter une solution toute faite. Pourquoi pas présenter la vision de FACE plutôt que les difficultés d'administration. Une enseignante abonde dans ce sens puisqu'il serait juste de se demander comment il se fait que le milieu a initialement fonctionné. Il est donc proposé d'attendre que les élections soient passées, pour voir à qui on s'adresse exactement et éviter un coup d'épée dans l'eau.

Concernant le contenu de la lettre, un parent suggère d'expliquer qu'on souhaite offrir 1 seul milieu, mais que les contraintes auxquelles sont soumises les commissions scolaires les empêchent de donner suite à ce souhait.

Une enseignante rappelle que même à l'époque du PSBGM, la culture du milieu FACE était d'ignorer les commissions scolaires : on développait ici un projet utopique et unique, où chacun avait le sentiment de pouvoir essayer des choses innovantes. Cette liberté a été enterrée

progressivement au cours des années et des changements de personnel qui ont eu l'obligation de respecter les règles. La direction souligne que désormais, il y a une exigence de bilan, de reddition de comptes, de vérification et de régulation, et que les conditions ont grandement évolué depuis. Mais l'enseignante réplique que c'est justement de cela qu'il s'agit : FACE a besoin de flexibilité pour éviter de suffoquer. Nous avons des élèves et enseignants créatifs, des parents impliqués, des donateurs intéressés... mais nous ne pouvons pas en faire plus à cause de règles administratives paralysantes.

Un parent suggère de faire ressortir la voix de l'employeur, et la difficulté de gérer un milieu de travail où coexistent 2 conventions collectives, 2 syndicats qui ne s'entendent pas, deux systèmes de ressources humaines, financières, matérielles qui ne se complètent pas, où il est donc ardu d'offrir des conditions de travail identiques à tous : faire ainsi ressortir le besoin d'autonomie pour assurer la pérennité du projet. Il est recommandé que cette demande soit d'abord faite aux commissions scolaires directement. Un étudiant souligne que le MEES pourrait demander si cette démarche a déjà été faite. La direction précise que demander des assouplissements aux commissions scolaires impliquera de faire des demandes auprès de tous les syndicats, associations de cadres, etc. Chacun se renverra la balle. Il faut aussi ici une volonté politique. Taowa insiste toutefois qu'une réponse négative des CS à une demande de plus d'autonomie pourrait renforcer notre demande auprès du MEES.

La direction convient qu'il faut revoir la lettre, et préparera une nouvelle version. Au CÉ, elle présentera une liste précise de tout ce qui ne fonctionne pas ainsi qu'un aperçu de toutes les démarches déjà entreprises. Elle souligne que le besoin actuel est d'attirer l'attention du MEES sur ce milieu à besoins particuliers, pour y développer les conditions de réussite des élèves et d'épanouissement du personnel. C'est l'essence du message à donner lors de l'AG.

2- Frais de scolarité :

La direction est encore en attente d'informations et d'avis légaux. La différence fondamentale entre les deux commissions scolaires réside dans les remplacements d'enseignants qui, selon la EMSB, ne peuvent plus être facturés aux parents, alors que selon la CSDM, oui. Tous les autres questionnements (notamment les frais relatifs aux instruments de musique) semblent trouver les mêmes réponses de part et d'autre.

La seule chose certaine est que les sorties à la Maison Théâtre pour les classes EMSB ne peuvent être facturées, et qu'actuellement, l'école n'a pas de budget pour les financer. Toutefois le MEES a annoncé des mesures supplémentaires, toujours inconnues à ce jour : à suivre.

3- AGA des parents le 20 septembre :

Afin de procéder plus rapidement, et compte tenu du public attendu (ref. dossier délocalisation), on s'entend pour fournir un document résumant les activités des différents comités par écrit, document que l'école enverra au préalable aux parents. L'OPP, la Fondation, les représentantes aux CP, la présidence du CÉ, la direction de l'école et le Comité de Vigie doivent donc fournir un maximum de 3 paragraphes d'ici le 12 septembre, afin de laisser du temps pour la traduction.

Il y aura 3 postes en élection : Geneviève Dodin et Anne-Karine Tremblay pour la CSDM, Alyssa



Kuzmarov pour la EMSB. Anne-Karine annonce qu'elle ne se représentera pas, pour pouvoir se consacrer à un autre projet avec la Fondation.

La prochaine rencontre du CÉ sera fixée à l'issue de l'AGA des parents, selon les disponibilités des membres. L'adoption du PV du 19 juin est remise à cette séance, car il manque des feuilles à la version soumise ce soir.

Geneviève Dodin
12 septembre 2018